

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SEMESTRE:6



ENCG EL JADIDA



LE 5/06/2021



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
ET PROFESSIONNEL

Meet the Team



OMAR OUKAR



SOUKAINA OUBARI



OUHRID OUMAYMA



IMANE OUAHMAN



OUMAR KADELA
GOUKOUNI HERETA



ILHAM OUARDI



01 INTRODUCTION

Historique du développement durable

02 DÉFINITION

Ecologique, Social et Economique

03 LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

14 objectifs

04 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RSE

05 DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC

06 CAS PRATIQUE

Conclusion

07 RÉFÉRENCES

“

Il s'agit de développer des comportements individuels et collectifs, compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et avec les valeurs, les principes de notre religion musulmane bénie.

Rabat - Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné que les questions de l'environnement et du développement durable constituent un défi majeur, que le monde doit aujourd'hui relever, mettant en garde contre les risques qui guettent la planète, et particulièrement les pays les plus fragiles.

02 octobre 2019

”





"Dans un environnement qui change, il n'a pas de plus grand risque que de rester immobile"

Travail réalisé par :

- ✓ OUAHMAN IMANE
- ✓ Ouardi ILHAM
- ✓ OUBARI SOUKAINA
- ✓ OUHRID OUMAYMA
- ✓ OUKAR OUMAR
- ✓ OUMAR KADELA GOUKOUNI
HERETA

Encadré par :

- ✓ PR. EL HAMZAoui MUSTAPHA

1. INTRODUCTION

Concrètement, le développement durable est une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme. Cela implique de prendre en compte à la fois les impératifs présents mais aussi ceux du futur, comme la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique.

De ce fait, Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Le développement durable (Sustainable development) est une nouvelle conception de l'intérêt public, appliquée à la croissance économique et reconsidérée à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux généraux d'une planète globalisée.

HISTORIQUE



Le mot de développement durable apparaît au début des années 1970 et 1980 dans des écrits scientifiques. L'un des premiers textes référencés faisant usage de ce concept dans le sens actuel est le Rapport du Club de Rome "Halte à la croissance", mais on en trouve des occurrences dans d'autres textes de la même époque dans des disciplines diverses. Ce rapport publié en 1972 et écrit par deux scientifiques du MIT tentait de questionner notre modèle de développement économique basé sur la croissance économique infinie dans un monde aux ressources finies. Il montrait alors les limites écologiques de notre modèle.

Au niveau international, on commence à parler de développement durable pour la première fois dans les rapports des Congrès de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Mais bien avant cela, le développement durable avait commencé à émerger comme idée.



Les phases les plus marquées pour de la construction de développement durable :

1970 : LE CLUB DE ROME

une alerte sur le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle avec l'épuisement des ressources, la pollution et la surexploitation des systèmes naturels.

1972 : STOCKHOLM

Pour la première fois les Nations Unies se réunissent pour évoquer l'impact environnemental de la forte industrialisation des pays développés sur l'équilibre planétaire.

1997 : LE PROTOCOLE DE KYOTO

Fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à échéance 2008-2012 pour les pays industrialisés.

LES ANNÉES 80

Cette période est marquée par une prise de conscience collective de l'existence de pollutions dépassant les frontières et de dérèglements globaux tels que le trou d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation ...

1987 : NAISSANCE DU « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

La notion de "Développement durable" apparaît de manière officielle, dans le rapport « Notre avenir à tous » (du premier ministre norvégien, madame Gro Harlem Brundtland).

1992 : SOMMET DE LA PLANÈTE TERRE À RIO DE JANEIRO

182 pays reconnaissent officiellement la nécessité des changements en approuvant les 27 principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et en adoptant le plan mondial d'action sur le développement la déclaration de Rio sur l'environnement,

- La convention sur les changements climatiques,
- La convention sur la biodiversité dont les Etats-Unis ont refusé la signature,
- La déclaration de principe relatif aux forêts et l'Agenda 21,
- Une recommandation de convention internationale sur la désertification



2002 : LE SOMMET MONDIAL DE JOHANNESBURG OU RIO +10

Fait le point sur la progression d'Action 21.

2008 : ADOPTION DU PAQUET CLIMAT-ÉNERGIE PAR L'UNION EUROPÉENNE

avec l'objectif dit des « trois fois vingt » pour 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de GES par rapport au niveau de 1990
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique
- Porter à 20% la part des énergies renouvelable

2010 : ADOPTION DE LA LOI DITE « GRENELLE II »

Elle complète et territorialise la loi dite Grenelle I. Elle instaure notamment la mise en œuvre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), des plans climat-énergie territoriaux (PCET)

2014 : RÉVISION DU PAQUET CLIMAT-ÉNERGIE

de l'Union européenne avec de nouveaux objectifs pour 2030 :

- Réduire de 40% les émissions de
- GES par rapport à 1990 (objectif contraignant)
- Améliorer de 27% l'efficacité énergétique
- Porter à 27% la part des énergies renouvelables

PAQUET ÉNERGIE-CLIMAT : QUELS OBJECTIFS POUR 2030 ?

Les pays membres de l'UE ont des objectifs de réduction des émissions de GES différents en fonction du niveau historique de leurs émissions.



AOÛT 2015 : ADOPTION DE LA LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE ET PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL LE 18 AOÛT 2015.

« Penser développement durable » : c'est prendre en compte simultanément les trois sphères : social, économie et environnement.

Dans ce sens , on va aborder plus ces trois piliers à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux.



2. DÉFINITION

I. LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terme développement durable connaît une pluralité de définitions : D'après la formule Brundtland, universellement acceptée, le développement durable est un développement qui permet la satisfaction des besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette de notion : le concept de besoins, plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

D'autres définitions

-Le développement durable est « un type de développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de la vie des hommes et en même temps conserve la vitalité et la diversité de la Terre. Le but est un développement qui soit durable. À ce jour, cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable. De plus en plus nombreux sont ceux qui sont convaincus que c'est notre seule option rationnelle » (UICN, PNUE et WWF, 1980).

- Le développement durable est « une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement durable dans une perspective d'équité intra- et intergénérationnelle » (OIF, 2002)

Contrairement aux développements classiques, le développement durable est un développement qui intègre non seulement le volet économique dans sa réflexion mais aussi le volet écologique, environnemental et social. Il propose une nouvelle vision du futur ; une vision qui est exhaustive qui permettra à la fois un développement dans tous les secteurs et à la fois une forte croissance économique tout en respectant la nature et la planète. Concrètement, le développement durable est une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme. Cela implique de prendre en compte à la fois les impératifs présents mais aussi ceux du futur, comme la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique.

II. LES 3 PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrairement au développement économique, le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : économique, environnementale et sociale. Les trois piliers du développement durable qui sont traditionnellement utilisés pour le définir sont donc : l'économie, le social et l'environnement. La particularité du développement durable est de se situer au carrefour de ces 3 piliers.

1. Le pilier économique :



L'économie est un instrument au service du développement humain. Par conséquent, le développement durable n'exclut pas la poursuite de la croissance (l'augmentation de la production de biens et de services), pour répondre aux besoins des générations présentes et futures. Toutefois, le développement durable promet une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.

L'approche économique définit le développement durable comme celui qui vise à préserver, d'une génération à l'autre, le stock global de capital (naturel ou artificiel) nécessaire pour assumer le bien-être des générations futures et présentes ; cette approche repose sur l'hypothèse d'une forte substituabilité entre ressources naturelles et capital artificiel, et se prête assez bien aux instruments de l'analyse néo-classique des dysfonctionnements du marché.

2. Le pilier social et sociétal :



Le développement durable vise à assurer la cohésion sociale en veillant à la réduction de la pauvreté et des inégalités, au partage équitable des revenus et des services, à une répartition équitable de la richesse en fonction de la contribution de chacun. Le pilier social inclut aussi la dimension sociétale, qui vise les rapports de l'entreprise avec la société civile (élus, médias, administration, communauté scientifique, organismes non gouvernementaux, communautés, actionnaires, banquiers, assureurs, fournisseurs, sous-traitants, clients, consommateurs).

L'approche social vise à créer de l'emploi, créer de la richesse, assurer la survie de systèmes socioculturels, respecter les cultures, éliminer la pauvreté, augmenter la croissance pour un meilleur partage de la richesse. C'est cette approche qui peut mettre en lumière des conflits culturels graves entre l'intérêt du développement économique et le respect de valeurs plus traditionnelles liées à des modes de vies ancestraux .



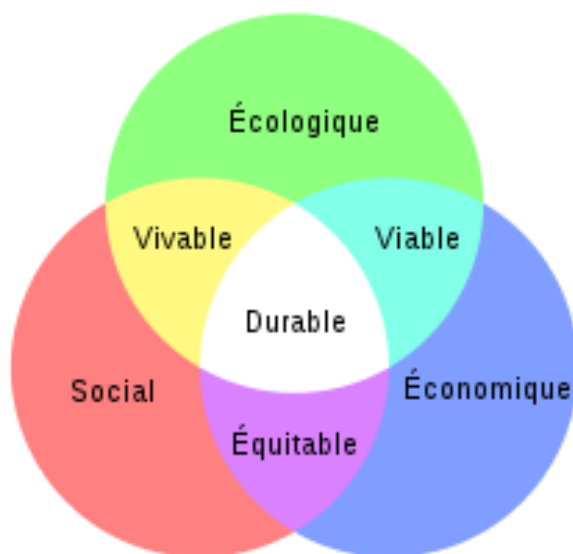
Si on se place maintenant dans le cadre des relations internationales, plus précisément dans le cadre des relations Nord-Sud, on arrive très vite à admettre que la priorité de l'immense majorité des pays de la planète est la croissance économique et que la protection de l'environnement passe au second rang des préoccupations.

3. Le pilier environnemental : :



Le développement durable vise la limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel, mais aussi urbain. Il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme en réduisant leur surexploitation, les nuisances, la défiguration des paysages, l'exploitation des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables. Exemples : la réduction des rejets polluants l'atmosphère, la lutte contre le déboisement et la désertification, la protection de la biodiversité et des forêts, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé.

L'approche écologique vise aussi à maintenir un stock de capital assurant la constance ou la croissance du niveau de bien-être, mais sans que l'on puisse compter sur une parfaite substituabilité du capital naturel et du capital artificiel : l'analyse néo-classique ne convient donc guère, et il faut se préoccuper directement du maintien du stock de ressources naturelles.



ÉCONOMIQUE SOCIAL ÉCOLOGIQUE

3. LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont vu le jour lors de la Conférence de Rio sur le développement durable, en 2012. Cet ensemble d'objectifs universels a été élaboré en vue de relever les défis urgents auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Les 193 pays membres de l'ONU ont défini 17 Objectifs de développement durable (ODD) comme suit :

01

Éradication de la pauvreté

sous toutes ses formes et partout dans le monde.

02

Lutte contre la faim

éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

03

Accès à la santé

donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges.

04

Accès à une éducation de qualité

veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie.

05

Égalité entre les sexes

parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes.

06

Accès à l'eau salubre et l'assainissement

garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable.

07

Recours aux énergies renouvelables

garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.

08

Accès à des emplois décents

promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.

09

Innovation et infrastructures

Soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent, favoriser le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies.



17

10

Réduction des inégalités

réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun.

11

Villes et communautés durables

créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables.

12

Consommation responsable

instaurer des modes de consommation et de production durables : éviter le gaspillage, diminuer les déchets et les biens de consommation (livres, vêtements...) en réduisant, réutilisant et recyclant.

13

Lutte contre le changement climatique

prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences.

14

Protection de la faune et de la flore aquatiques

conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.

15

Protection de la faune et de la flore terrestres

préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

16

Justice et paix

promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

17

Partenariats pour les objectifs mondiaux

revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.



Les pays promettent également de lutter contre le dérèglement climatique. Tous les objectifs intègrent bien entendu la protection de l'environnement.

Chacun des 17 Objectifs est interdépendant des autres, la réussite de l'un concourant à celle des autres. Lutter contre la menace du changement climatique influence notre façon de gérer nos ressources naturelles, parvenir à l'égalité des sexes ou à une meilleure santé contribue à éradiquer la pauvreté, et consolider la paix réduira les inégalités et contribuera à des économies florissantes. En bref, les ODD sont l'occasion de rendre le monde meilleur pour les générations futures.

4. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE) :

Confondue parfois dans les discours des entreprises que dans les publications de nature scientifique, la notion de développement durable (DD) se substitue souvent à celle de responsabilité sociale des entreprises (RSE), comme si les deux concepts étaient interchangeables. Puisque les deux termes sont utilisés pour décrire des entreprises qui se préoccupent des conséquences sociales et environnementales de leurs activités, nous nous interrogeons, dans cette communication, sur les différences entre ces deux notions. Avant d'entrer dans le vif du sujet voyons d'abord qu'est-ce que ce que la rse ? La responsabilité sociétale des entreprises (RSE, en anglais corporate social responsibility, CSR) désigne la prise en compte par les entreprises, sur base volontaire, et parfois juridique, des enjeux, environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.



Les différences entre DD et RSE

La RSE concerne le rôle que doit jouer l'entreprise dans la société et la nature des obligations sociales qu'elle doit remplir. Ainsi, la RSE suggère un programme politique aux entreprises, c'est-à-dire une responsabilité basée sur un contrat social qui effectue la médiation des intérêts de l'organisation et de ceux de ses différentes parties prenantes. L'objet du concept de RSE est la société et ce concept invite les gestionnaires à élargir leur système de référence pour non seulement tenir compte des intérêts de l'entreprise, mais aussi inclure ceux de la société dans laquelle l'entreprise évolue.

D'ailleurs, Garriga et Melé (2004) proposent de classer les différentes théories de RSE selon la finalité de leur relation à la société : instrumentale, politique, intégrée et éthique. Les différentes théories de RSE donnent leur réponse sur la nature de ces obligations sociales à laquelle les dirigeants d'entreprises doivent se référer pour remplir leur devoir envers la société.

Différemment, l'objet premier du DD est l'environnement, plus précisément préserver les ressources naturelles (l'eau, la terre, l'air). Le concept de DD appliqué aux entreprises implique un projet écologique pour les organisations, basé sur la réalisation que l'entreprise est un sous-système particulier à l'intérieur de l'écosystème planétaire. Bien qu'historiquement le concept de DD prenne racine dans des préoccupations environnementales, notamment l'effet néfaste de l'industrialisation et de la surconsommation des ressources naturelles sur la capacité fixe des écosystèmes et la survie de plusieurs espèces animales et végétales.

Le DD est devenu un projet écologique visant la survie de l'espèce humaine. Dans cette communication, nous prenons une perspective anthropocentriste du DD (Gladwin et Kennely, 1997) en posant la survie de l'espèce humaine comme finalité et non la perspective éco centriste dont la finalité est de préserver la diversité de la vie sur Terre pour elle-même. Nous justifions cette perspective en rappelant que la Vie sur Terre n'a nul besoin de l'intendance humaine. Une narration historique depuis les origines de la Terre jusqu'à aujourd'hui suffit à rappeler que la vie humaine sur terre ne représente qu'un infime pourcentage de l'existence de la planète et de la Vie sur la Terre.



La RSE ou CSR en anglais (Corporate Social Responsibility)

Après avoir vu les différences entre la RSE et le DD, voyons maintenant comment est le DD au Maroc ainsi que la place qu'il occupe.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC

INTRODUCTION

Après avoir construit notre modèle conceptuel et théorique de développement durable et ses objectifs en général, la cinquième partie sera consacrée aux principaux réalisations concrétisées par le Maroc face au développement durable.

Ce chapitre sera consacré à la situation de mise en œuvre des ODD. Il sera question, alors, de signaler l'importance de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) dans l'économie moderne.

Nous explorerons, par la suite, les Facteurs clés de succès qui ont conduit le Maroc d'être un modèle pour les pays en voie de développement, mais aussi un partenaire pour les pays développés, en termes d'investissements, de recherches et de développement, de technologie énergétique, et plus particulièrement tout ce qui concerne les énergies renouvelables.

LE MAROC À L'ÉPREUVE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Maroc est un bon élève en matière de ratification de différentes conventions et lois au niveau international. Reste seulement à veiller à l'application de ces règles sur le terrain de l'action.



I. L'ÉMERGENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC

Depuis la Conférence de Rio, le Maroc a renforcé son engagement en faveur du développement durable. Au Sommet du Johannesburg, le Maroc a marqué sa volonté de contribuer à l'intégration des normes environnementales dans la définition des objectifs de sa croissance, en signant notamment les conventions internationales sur la désertification, la protection des espèces menacées, les pollutions, la protection de la couche d'ozone et les pollutions maritimes.

Ainsi et conformément à ses engagements au niveau international, le Maroc a mis en place plusieurs réformes politiques, institutionnelles, juridiques et socio-économiques.

La concrétisation de ce processus s'est traduite par le processus d'intégration des principes de développement durable dans les stratégies sectorielles, la mise en œuvre de la Stratégie de Mise à niveau de l'Environnement (MANE), le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), ainsi que l'élaboration de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, de la stratégie nationale de protection de l'environnement (SNPE) et de la stratégie nationale du développement durable (SNDD).

Mais plus concrètement, les filiales des multinationales au Maroc restent les premières à adopter les principes du développement durable par obligation de suivre les politiques des sociétés mères. En effet, ces derniers tiennent à ce que leurs relais locaux y poursuivent la même politique de développement durable.

D'autres entreprises nationales ont été dans la contrainte d'adopter une stratégie de développement durable du fait que leurs activités se font avec des partenaires dépendants de multinationales ou de clients étrangers qui demandent un engagement en la matière.

La voie de la coopération internationale, de l'assistance technique et du conseil en management a constitué, aussi, une voie de diffusion du développement durable au Maroc (Fillali Meknassi, 2011).

Le Maroc s'est engagé dans le processus du développement durable en signant plusieurs conventions² et en engageant de nombreuses réformes⁸¹. En effet, l'état marocain a déployé un effort institutionnel et législatif considérable pour marquer son adhésion aux principes du développement durable (M'Hamdi et Trid, 2009)³. Ainsi, le Maroc a promulgué des outils nécessaires pour la promotion du développement durable au travers d'un cadre juridique et d'un dispositif de normalisation et de labellisation.

1 LE CADRE INSTITUTIONNEL

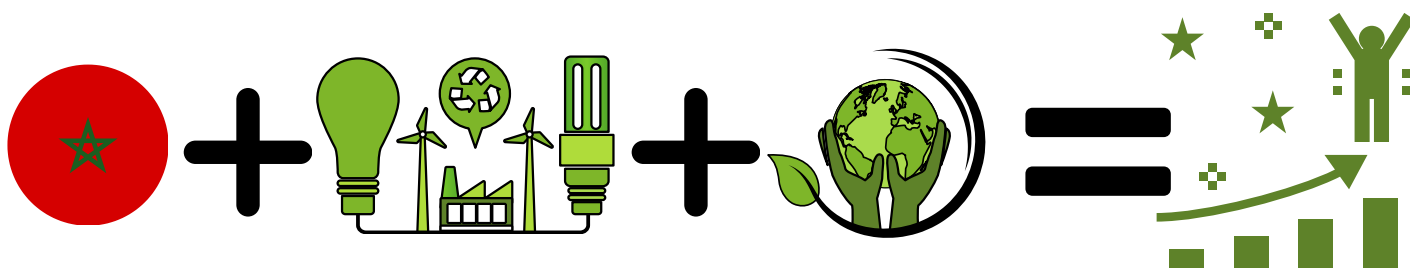
Un effort considérable a été fait au niveau de la réglementation marocaine concernant la dimension institutionnelle.

1.1 LE MESSAGE ROYAL

Le message royal livré aux participants des « Intégrales de l'investissement » en 2005, lors de la 2ème conférence de la mise à niveau environnementale sous le thème « L'Investissement Socialement Responsable », était hautement symbolique de l'engagement des autorités marocaines en faveur du développement durable. Dans son message, le souverain affirmait :

« Ma conviction première est que l'investissement constitue, d'abord et avant tout, un moyen qui doit trouver sa finalité dans le progrès et la justice sociale, dans l'émancipation et le bien-être des femmes et des hommes, dans la cohésion sociale, la protection du milieu naturel, et le respect des droits et des intérêts des générations futures (...) que le développement humain et la sauvegarde de l'environnement doivent être les critères cardinaux tant des investissements que de nos politiques économiques et de nos stratégies de croissance ».

C'était un signal fort de la part de la plus haute autorité du pays en exprimant sa volonté d'œuvrer pour le développement durable.



Montréal, Mars 2009.

Adhésion au protocole de Kyoto, conventions et coopérations avec la France, le Japon, l'Allemagne, les Etats-Unis... et l'Union Européenne en matière de développement durable, des énergies renouvelables..., accueil de la 40ème anniversaire de la journée de la terre.

M'hamdi, M et Trid, S. (2009), La responsabilité sociale de l'entreprise au Maroc : une étude empirique des petites et moyenne entreprises de la région de Fès Boulemane, Colloque : la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé, INRPME, AUF, AIREPME, 27-29 mai.

1.2 L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (INDH)

L'INDH, initiée par le Roi Mohammed VI en mai 2005, a pour objectif de lutter contre la pauvreté dans le cadre d'un programme pluriannuel associant l'ensemble des parties prenantes sociétales et avec un financement spécifique additionnel aux dépenses sociales budgétaires. Le roi Mohamed VI a présenté l'INDH comme son chantier de règne.

Cette initiative constitue un puissant vecteur d'incitation à l'intégration des objectifs sociaux dans les décisions d'investissements. Elle se base sur trois volets :

- Un processus politique de consolidation de l'État moderne : démocratie, État de droit, etc. ;
- Des réformes et des projets structurants, générateurs de croissance ;
- Un développement humain dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, basé sur les principes de la bonne gouvernance.



المبادرة الوطنية للتنمية البشرية

Initiative Nationale pour le Développement Humain

Le Maroc a adopté en 2012 le projet de loi-cadre 99-12 portant sur la charte nationale de l'environnement et du développement durable. Cette loi traduit l'engagement du pays à respecter les conventions internationales relatives à l'environnement et au développement durable. Les politiques publiques et sectorielles ont été obligées de se conformer aux objectifs et orientations de la charte nationale dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de son adoption.

Pour plus, voir le site indh.ma

1.3 RESPECT DES DROITS HUMAINS

La constitution marocaine souligne dans son préambule l'attachement des instances du pays aux droits des hommes. Elle préserve l'égalité entre les droits des hommes et des femmes et se présente comme garante des libertés fondamentales des citoyennes.

L'état marocain est signataire des principales conventions des Nations unies en matière de droits de l'homme, entre autres :

- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques (1979)
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1979)
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (1993)
- Le pacte international relatif à la Convention sur les droits de l'enfant (1993) ;
- La Convention contre la torture et les traitements cruels (juin 1993) ;

1.4 LA DIMENSION DE L'ENVIRONNEMENT



Un cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement a été mis en place afin de contraindre les entreprises aux respects de l'environnement. L'arsenal juridique marocain se compose aujourd'hui de :

- Loi 11-03 du juin 2003 sur la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Loi 13-03 sur la pollution de l'air ;
- Loi 12-03 sur les études d'impact sur l'environnement ;
- Loi 10-95 sur l'eau ;
- Loi 08-01 sur l'exploitation des carrières ;
- Loi 28-00 sur la gestion des déchets et leur élimination.

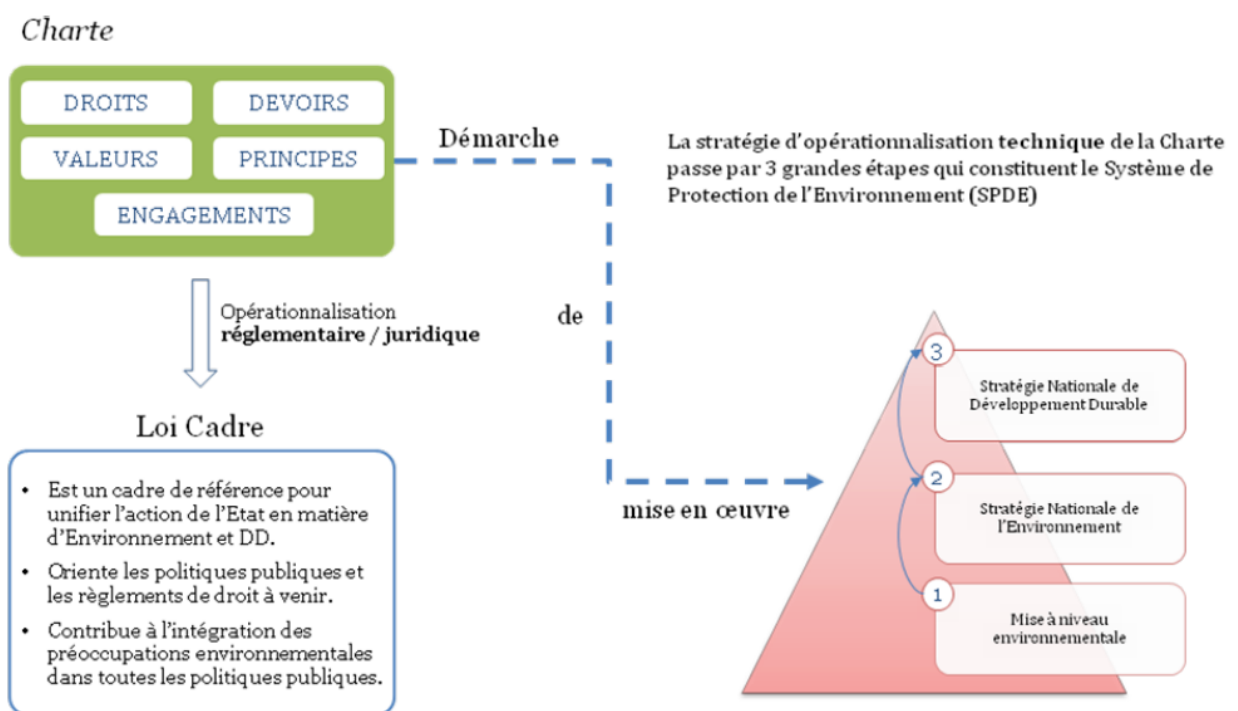
II. STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A l'occasion de la Fête du Trône 2010, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé le Gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue et des concertations élargies autour de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité ; et parallèlement, il a exhorté le Gouvernement à formaliser ce plan dans une Loi-Cadre qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière.

Pour ce faire, une étude a été menée pour mettre l'accent sur les actions à entreprendre en vue d'opérationnaliser ladite charte. Elle a permis de mettre en exergue que l'opérationnalisation de la charte ne serait possible que à travers deux axes complémentaires comme le montre le schéma ci-après :

Le premier, réglementaire et institutionnel est porté par une Loi Cadre dont la promulgation est imminente,

Le deuxième, technique se fait par la mise en oeuvre de trois grandes étapes qui constituent le Système de Protection de l'Environnement (SPDE).



Dans ce cadre, la SNDD vise à fixer les grandes orientations et le cadre stratégique au sein duquel les politiques, les réformes, les plans et les programmes sectoriels, seront définis, harmonisés et révisés dans une perspective d'amélioration continue. Elle permettra également la mise en place d'un nouveau cadre législatif et réglementaire et la poursuite de la mise à niveau environnementale.

SNDD

A cet égard, et vu le caractère transversal du développement durable, la SNDD entraîne nécessairement une prise en compte des stratégies sectorielles initiées, de leur mise en œuvre et de leurs déclinaisons régionales telles la Stratégie nationale de l'eau, la stratégie d'énergie, le plan Maroc vert, l'Initiative Nationale pour le développement humain ou le pacte national sur l'émergence industrielle qui concourent également à la réalisation des objectifs de développement durable du Maroc.

Ainsi, la SNDD va procéder à l'analyse sous un prisme « développement durable » les principales stratégies et leur mise en œuvre, comme :

Stratégie énergétique

Stratégie énergétique et ses objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de protection des ressources naturelles, notamment par la substitution du bois de feu et par les économies d'énergie.



Plan Maroc vert

son objectif est l'augmentation des rendements agricoles et la préservation de son impact social par l'accompagnement des populations rurales au travers de projets d'agrégation, tout en jouant un rôle de protection et conservation des ressources naturelles



Plan Halieutis

pour la pêche maritime et ses objectifs de protection de la biodiversité marine et de la régénération des ressources halieutiques



Tourisme

Vision 2010 & 2020 du Tourisme et ses objectifs environnementaux, en particulier dans l'aménagement des complexes touristiques, le déploiement de la charte marocaine du tourisme responsable, la promotion des écolabels du tourisme



Plan Emergence

pour l'industrie et ses contributions environnementales comme le déploiement de zones industrielles à « management vert », et comme la promotion de la certification environnementale ISO 14001 auprès des entreprises



Plan Rawaj

Plan Rawaj de développement du secteur commercial, qui accorde une place toute particulière au commerce de proximité et à sa protection, et qui limite les impacts environnementaux des lieux commerciaux modernes, en optimisant l'eau, l'énergie et la gestion des déchets



INDH

INDH et ses objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie, permettant de limiter la pression sur les ressources naturelles.



III. LA MISE EN ŒUVRE DES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU MAROC :

Afin d'appréhender les ODD, tout en tenant compte de leur caractère intégré et indivisible, le Maroc a adopté des stratégies intégrées telles que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain qui vise, à la fois, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la promotion des prestations des services de santé et d'éducation, le développement des activités génératrices de revenus pour les populations démunies et le développement des territoires défavorisés.

Il s'agit également de la Stratégie Nationale de Développement Durable qui intègre la majorité des cibles dans ses objectifs et axes stratégiques. Il a aussi développé des outils techniques, notamment, un modèle d'équilibre général calculable qui permet d'analyser la cohérence des politiques publiques et les interactions entre les ODD. Il s'est aussi engagé dans des approches d'analyse des thématiques transversales pour prendre en considération le caractère intégré des ODD, en l'occurrence, les questions relatives au développement humain, la protection sociale, l'égalité des sexes, la croissance et l'emploi, les inégalités et la gestion intégrée des ressources naturelles.

1. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS :

La faim a été éradiquée déjà en 2014 et la pauvreté a été réduite, en 2018, à 2,9%. La nutrition des enfants de moins de 5 ans a été améliorée puisqu'en 2018, l'émaciation a été réduite à 2,6%. En 2019, l'accès aux services sociaux de base est généralisé en milieu urbain et quasi-généralisé en milieu rural où il a atteint 97,4 % pour l'eau, 99,6% pour l'électricité et 91% pour l'assainissement.

Les conditions d'habitation ont été, également, améliorées puisque la proportion de l'habitat insalubre urbain a baissé de 8,4% en 2004 à 3,6% en 2018. De plus, des efforts importants ont été consentis dans le domaine du désenclavement rural, grâce aux programmes de construction d'un réseau de routes rurales, portant le taux de désenclavement en 2017 à 79,3% contre 54% en 2005.

2. DOMAINE DE LA SANTÉ :

Le Maroc a, en 2018, déjà ou presque réalisé les cibles relatives à la mortalité maternelle et infantile. Le taux de mortalité maternelle est, ainsi, de 72,6 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017, celui de la mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 22,16 pour 1 000 naissances vivantes et celui de la mortalité néonatale est de 13,56 décès pour 1 000 naissances vivantes. De même, le taux de couverture médicale a atteint près de 69% en 2019.



3. DOMAINE DE L'ÉDUCATION :

Après la généralisation de l'enseignement primaire et la réalisation de la parité filles/garçons dans pratiquement tous les cycles scolaires, le taux de scolarisation dans le secondaire collégial a atteint 92% en 2019.



4. ENERGIES RENOUVELABLES :

Le Maroc s'est inscrit dans une dynamique de réalisation de grands plans électriques de sources solaires et éoliennes, ce qui lui a permis de disposer d'une capacité électrique de sources renouvelables représentant 34% de la capacité nationale du mix électrique et une production électrique renouvelable de 20% de la production totale d'électricité.



5. CHANGEMENT CLIMATIQUE :

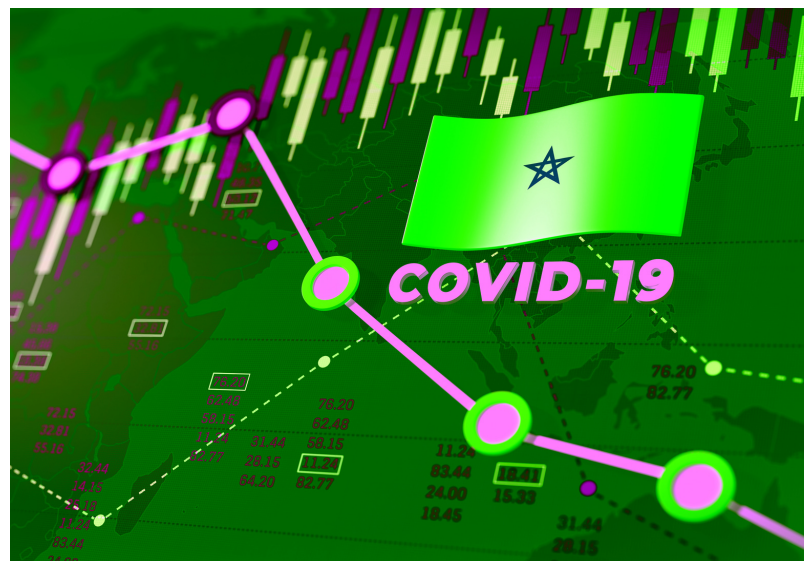
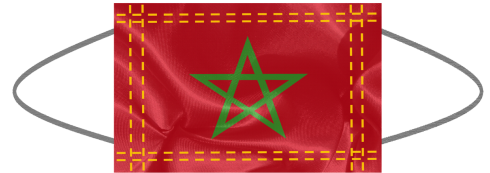
Le Maroc, malgré la faiblesse de ses émissions en gaz à effet de serre, s'est engagé dans la réduction des émissions de GES de 42% à l'horizon 2030 et a engagé une stratégie de gestion des risques des catastrophes.

6. GESTION DE LA PANDÉMIE DU COVID-19 :

Le Maroc a été rapidement réactif dans l'atténuation des effets de la crise sanitaire qui a jeté son ombre sur l'économie mondiale et n'a pas manqué d'affecter la trajectoire de développement engagé par le Maroc. Le Royaume a eu recours très tôt au confinement, ce qui a permis de maîtriser la pression sur son système sanitaire.

Au même moment, il a entrepris un ensemble d'actions pour garantir la continuité des services sociaux publics de base, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment par le télétravail et la numérisation.

De même, un fonds spécial pour la gestion de la pandémie a été créé, bénéficiant de ressources budgétaires consistantes et de contributions financières de la part de l'ensemble des acteurs, aussi bien entreprises et ménages que la société civile.

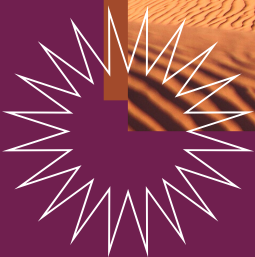




6. CAS PRATIQUE



GROUPE
INWI



L'entreprise INWI s'inscrit dans une vision sociétale de sorte qu'elle opère dans les trois piliers de développement durable.

LE VOLET SOCIAL :

incarné par le projet E-madrassa, dont la mission majeure de ce dernier est la suivante, l'école numérique à la portée de tous. En effet, E-madrassa est une plateforme d'apprentissage et d'orientation gratuite développée avec des partenaires éducatifs :



- فضاء القراءة -

- توجيه -

- مراجعة -

e-madrassa المدرسة الرقمية في متناول الجميع

- L'espace « soutien scolaire » regroupe les 3 grands niveaux académiques : Primaire, Collège et Bac Plus de 250 vidéos, fiches de cours, quizz ou encore des annales et leurs corrigés.
- L'espace « Orientation » propose des conseils et astuces de manière ludique afin d'aider les jeunes dans la préparation de leur Orientation.
- L'espace « conte » participe à développer l'imaginaire, l'apprentissage et le goût de la lecture auprès des jeunes enfants.

انقروا وراجعوا
دروسكم

زوروا
emadrassa.inwi.ma



LE VOLET ÉCONOMIQUE :

L'entreprise INWI instaure un projet digital qui soutient l'entrepreneuriat dans sa globalité passant par la phase du démarrage, le développement puis la croissance. En effet, elle soutient les start up à travers un programme d'orientation nommé INWI, De plus ce programme facilite l'accès au marché tout en réalisant des relations bilatérales avec les clients de INWI et donc faciliter par la suite la commercialisation des services et produits proposées, En effet ce programme semble d'être généraliste car il valorise l'idée en amont et en aval.

Pour conclure l'entreprise INWI a pu développer une notoriété sociétale grâce à ses actions qui concernent le volet social, économique Cela parait stratégique puisqu'il favorise la présence de l'entreprise auprès de ses collaborateurs, ses clients, et ses partenaires.

IV. L'ENGAGEMENT DU CONSOMMATEUR MAROCAIN :

LALLA



NATURE

Lalla Nature est un magasin bio et naturel, se positionne initialement comme une parapharmacie en ligne au Maroc

Son site web a été ouvert pour le grand public qui recherche des produits BIO naturels : cosmétique bio, des produits de beauté, un maquillage bio , l'alimentation bio...

Elle a été créée pour accompagner les clients qui souhaitent réduire leur impact sur l'environnement et diminuer leurs dépenses énergétiques ainsi de réduire les emballages, produits jetables, et principalement le respect des animaux.

Lalla Nature a pour but principal de promouvoir l'alimentation, l'agriculture et tous les produits biologiques et écologiques, mais aussi de dénoncer les technologies et les pratiques dangereuses pour l'équilibre écologique et la santé.

Elle se préoccupe des intérêts de toute la filière bio et des consommateurs bio, notamment en se souciant de l'éthique dans l'agriculture, l'alimentation et l'agro-alimentaire, mais aussi en s'efforçant de promouvoir le commerce équitable à tous les échelons.



7. RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIE

- Le développement durable Farid Baddache édition Eyrolles pratique 25/05/2010
- La Boîte à outils du développement durable et de la RSE, de Geoffroy Murat et Vincent Maymo, 20 mars 2013
- Le guide du développement durable en entreprise de Patrick WIDLOECHER , Isabelle QUERNE ,édition d'Organisation; 1er édition (26 mars 2009).

WEBOGRAPHIE

- <http://www.adequations.org/spip.php?article115>
- <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- <https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/background/>
- <https://fnh.ma/article/developpement-durable/objectifs-de-developpement-durable-les-principales-realizations-concretisees-par-le-maroc>
- Examen national volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.pdf
- <https://www.techniques-ingenieur.fr/base-documentaire/environnement-securite-th5/developpement-durable-42597210/developpement-durable-introduction-g8000/historique-du-concept-de-developpement-durable-g8000niv10001.html>

جامعة شعيب الدكالي
٢٠٠٨٠٧٤ | ٤٤٠٠٦٥ ٨٨٨٨٠٨٤

Université Chouaïb Doukkali

ENCG

EL JADIDA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

